

**Commission scolaire
English-Montréal**

**États financiers
au 30 juin 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État des surplus accumulés	6
État de la variation de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Renseignements supplémentaires	21 - 22

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil des commissaires de
Commission scolaire English-Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire English-Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du

contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire English-Montréal au 30 juin 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 3 octobre 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

Commission scolaire English-Montréal

État de la situation financière

au 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 655 667	3 087 603
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 6)	43 773 968	43 791 101
Subvention à recevoir – financement	71 068 298	72 849 773
Débiteurs (note 7)	7 077 682	24 401 890
Stocks destinés à la revente	231 257	184 303
Placements à taux fixe, 1,1 % à 2,22 % (1,44 % à 2,1 % au 30 juin 2017), échéant entre 2019 et 2022	547 797	394 941
	<u>125 354 669</u>	<u>144 709 611</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus à payer (note 8)	47 456 164	54 475 057
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	1 938 873	1 908 648
Revenus reportés	16 762 094	14 944 436
Provision pour avantages sociaux futurs (note 10)	18 135 439	17 928 130
Passif environnemental	2 241 841	3 523 933
Autres passifs (note 11)	209 475 185	182 947 029
	<u>296 009 596</u>	<u>275 727 233</u>
	<u>(170 654 927)</u>	<u>(131 017 622)</u>
DETTE NETTE		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	248 831 795	208 578 241
Stocks de fournitures	1 020 243	851 508
Frais payés d'avance	634 738	454 133
	<u>250 486 776</u>	<u>209 883 882</u>
	<u>79 831 849</u>	<u>78 866 260</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	236 254 183	226 424 792
Autres subventions et contributions	1 523 883	1 749 804
Taxes scolaires	66 216 414	64 606 527
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	16 972 033	21 135 664
Ventes de biens et services	19 470 601	19 754 128
Autres revenus	3 157 300	4 121 131
	<u>343 594 414</u>	<u>337 792 046</u>
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	166 220 502	162 084 850
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	80 307 629	74 068 476
Services d'appoint	24 100 514	22 201 702
Activités administratives	16 138 068	15 657 957
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	37 707 065	35 868 453
Activités connexes	14 147 739	13 839 589
Recours collectif	3 800 000	
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (note 10)	207 308	129 626
	<u>342 628 825</u>	<u>323 850 653</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>965 589</u>	<u>13 941 393</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal
État des surplus accumulés
 pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Surplus accumulés au début	78 866 260	64 924 867
Excédent des revenus par rapport aux charges	965 589	13 941 393
Surplus accumulés à la fin	<u>79 831 849</u>	<u>78 866 260</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Dettes nettes au début	<u>(131 017 622)</u>	<u>(128 966 585)</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>965 589</u>	<u>13 941 393</u>
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(52 212 525)</u>	<u>(27 480 362)</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>11 958 971</u>	<u>11 587 933</u>
	<u>(40 253 554)</u>	<u>(15 892 429)</u>
Variation due aux frais payés d'avance et aux stocks	<u>(349 340)</u>	<u>(100 001)</u>
Augmentation de la dette nette	<u>(39 637 305)</u>	<u>(2 051 037)</u>
Dettes nettes à la fin	<u><u>(170 654 927)</u></u>	<u><u>(131 017 622)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux charges	965 589	13 941 393
Éléments hors caisse		
Provision pour avantages sociaux futurs	207 308	129 626
Frais payés d'avance et stocks de fournitures	(349 340)	(100 001)
Amortissement des contributions reportées – immobilisations corporelles	(144 267)	(152 175)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 958 971	11 587 933
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	38 025 655	(1 030 380)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>50 663 916</u>	<u>24 376 396</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(51 095 852)</u>	<u>(25 938 680)</u>
Diminution nette de l'encaisse	<u>(431 936)</u>	<u>(1 562 284)</u>
Encaisse au début	<u>3 087 603</u>	<u>4 649 887</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 655 667</u></u>	<u><u>3 087 603</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

1 - STATUTS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs ou encore le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux charges.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Placements

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges. Les provisions pour moins-value ne sont pas annulées subséquemment si la valeur du placement remonte par la suite.

Passifs

Subvention d'investissement reportée et contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La subvention d'investissement et les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une période ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés aux passifs de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes au cours desquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

La quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM est comptabilisée au fur et à mesure des encaissements au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse la norme environnementale, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2018. La commission scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	25 à 50 ans
Matériel et équipement	3, 5 ou 15 ans
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'un amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées aux passifs à titre de revenus reportés et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de la période où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputés aux charges de l'exercice au moment où la commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEES et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à une période subséquente lorsque la commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus perçus d'avance.

Les revenus de taxes scolaires et les subventions tenant lieu de taxes sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

Les principales sources de revenus de la commission scolaire, autres que les transferts, sont les revenus provenant des étudiants, les ventes externes ainsi que le recouvrement de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours, Ventes de biens et services et Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, la commission scolaire a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, « Information relative aux apparentés »;
- SP 3210, « Actifs »;
- SP 3320, « Actifs éventuels »;
- SP 3380, « Droits contractuels »;
- SP 3420, « Opérations interentités ».

Apparentés et opérations interentités

Le chapitre SP 2200, « Information relative aux apparentés », définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparement : la relation d'apparement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la commission scolaire, tels que le directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces personnes;
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : la norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
 - * Elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées;
 - * Elles ont (ou pourraient avoir, dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparementée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la commission scolaire. Elles ne touchent, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparementés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires.

Le chapitre SP 3420, « Opérations interentités », établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Actifs, actifs éventuels et droits contractuels

Le chapitre SP 3210, « Actifs », fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320, « Actifs éventuels », définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380, « Droits contractuels », définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et doivent comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3), la commission scolaire a produit des prévisions budgétaires pour le présent exercice. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées selon le même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées initialement par le conseil des commissaires est comparé aux données réelles correspondantes :

	Budget 2017-2018 \$	Réel 2017-2018 \$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEES	234 234 145	236 254 183
Autres subventions et contributions	1 045 000	1 523 883
Taxes scolaires	66 232 906	66 216 414
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	16 211 300	16 972 033
Ventes de biens et services	18 317 600	19 470 601
Autres revenus	1 775 902	3 157 300
Total des revenus	<u>337 816 853</u>	<u>343 594 414</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (suite)

	Budget 2017-2018	Réal 2017-2018
	\$	\$
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	176 651 792	166 220 502
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	77 108 064	80 307 629
Services d'appoint	22 213 000	24 100 514
Activités administratives	17 284 969	16 138 068
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	34 398 624	37 707 065
Recours collectif		3 800 000
Activités connexes	14 758 456	14 147 739
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	531 762	207 308
	<u>342 946 667</u>	<u>342 628 825</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	<u>(5 129 814)</u>	<u>965 589</u>

5 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	15 243	26 474
Intérêts reçus au cours de l'exercice	158 585	63 728

6 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2018	2017
	\$	\$
MEES		
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	30 110 827	29 475 564
Service de la dette	(186 228)	(148 629)
Transport scolaire	(142 716)	(94 188)
Terrains contaminés	325 139	708 998
Autres subventions	38 245	220 655
Financement pour avantages futurs du personnel	13 628 701	13 628 701
	<u>43 773 968</u>	<u>43 791 101</u>

7 - DÉBITEURS

	2018	2017
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	2 134 268	18 902 725
Comptes clients – autres	4 064 455	3 960 818
Congés sabbatiques à recevoir	291 922	115 688
Taxes à la consommation à recevoir	1 732 713	1 519 219
	<u>8 223 358</u>	<u>24 498 450</u>
Provision pour créances douteuses	(938 826)	(1 280 217)
	<u>7 284 532</u>	<u>23 218 233</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

8 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	10 571 659	16 386 946
Salaires et charges sociales à payer	23 666 456	26 435 447
Congés sabbatiques à payer	2 218 733	1 737 394
Sommes à payer et retenues sur contrats – immobilisations	<u>10 999 316</u>	<u>9 882 643</u>
	<u>47 456 164</u>	<u>54 442 430</u>

9 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	1 908 648	1 972 708
Encaissements constatés à titre de contributions reportées	174 492	88 115
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	<u>(144 267)</u>	<u>(152 175)</u>
Solde à la fin	<u>1 938 873</u>	<u>1 908 648</u>

10 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils n'ont pas été utilisés à cette date.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	5 910 090	6 162 469
Autres congés de maladie	859 779	855 123
Vacances	6 698 911	6 521 370
Autres avantages sociaux	2 039 600	1 827 110
Charges sociales à payer	<u>2 627 059</u>	<u>2 562 058</u>
	<u>18 135 439</u>	<u>17 928 130</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

11 - AUTRES PASSIFS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Provision pour le régime rétrospectif de la CNESST	811 256	734 652
Quote-part de la commission scolaire dans la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM	202 693 182	180 170 927
Recours collectif	3 800 000	
Autres	2 170 747	2 041 450
	<u>209 475 185</u>	<u>182 947 029</u>

La dette à long terme pour les commissions scolaires de l'Île de Montréal est gérée par le CGTSIM. La quote-part de la commission scolaire dans la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 597 404		17 597 404
Aménagements de terrains	13 709 408	2 386 070	11 323 338
Bâtiments			
Bâtiments	260 005 505	199 040 120	60 965 385
Améliorations majeures aux bâtiments	160 863 612	19 717 002	141 146 610
Matériel et équipement	26 096 008	16 389 740	9 706 268
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	12 398 363	4 923 255	7 475 108
Développement informatique	1 506 872	889 190	617 682
	<u>492 177 172</u>	<u>243 345 377</u>	<u>248 831 795</u>
			<u>2017</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 597 404		17 597 404
Aménagements de terrains	12 094 876	1 821 304	10 273 572
Bâtiments			
Bâtiments	239 633 985	197 324 915	42 309 070
Améliorations majeures aux bâtiments	139 237 620	15 443 934	123 793 686
Matériel et équipement	25 792 965	16 329 133	9 463 832
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	8 487 040	3 979 764	4 507 276
Développement informatique	1 509 062	875 661	633 401
	<u>444 352 952</u>	<u>235 774 711</u>	<u>208 578 241</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le total des immobilisations corporelles inclut 45 364 881 \$ de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (21 212 551 \$ au 30 juin 2017), 1 857 724 \$ pour des aménagements de terrains (1 300 042 \$ au 30 juin 2017), 23 699 439 \$ pour les bâtiments (3 398 526 \$ au 30 juin 2017) et 19 807 718 \$ pour des améliorations et des transformations majeures (16 513 983 \$ au 30 juin 2017). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Les deux projets les plus importants au niveau des améliorations majeures aux bâtiments en 2018 sont la construction du centre Mackay pour un montant approximatif de 30 000 000 \$ ainsi que les travaux à l'école Bancroft pour un montant d'environ 9 800 000 \$.

Au 30 juin 2018, les créiteurs et frais courus à payer incluent 10 999 316 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (9 882 643 \$ au 30 juin 2017).

13 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque cela est nécessaire, sur la base de leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente son exposition maximum au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la commission scolaire est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La commission scolaire est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

13 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la commission scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La commission scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

14 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 24 986 913 \$ pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains devant être réalisés en 2018-2019;
- Un montant de 32 407 724 \$ pour des contrats à long terme de location de photocopieurs et d'équipements et pour d'autres contrats, lesquels viennent à échéance à différentes dates entre les exercices 2018 et 2023. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 4 668 807 \$ en 2019, de 3 683 963 \$ en 2020, de 3 295 611 \$ en 2021, de 3 247 134 \$ en 2022 et de 1 661 931 \$ en 2023;
- Un montant de 1 308 100 \$ pour le perfectionnement du personnel;
- Un montant de 632 992 \$ pour l'encadrement des stagiaires;
- Un montant de 32 713 584 \$ pour des contrats de transport scolaire, lesquels viennent à échéance le 30 juin 2022. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 8 049 602 \$ par année.

15 - ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2018, les réclamations en suspens contre la commission scolaire se chiffrent à 939 189 \$ et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Aucune provision n'a été inscrite aux états financiers.

16 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée à tous les ministères et aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et à toutes les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018
(non audité)

Les renseignements supplémentaires ont été compilés à partir d'informations financières contenues dans le rapport financier. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Activités d'enseignement et de formation		
Salaires et avantages sociaux	153 161 260	148 971 287
Autres charges	13 059 242	13 113 563
	<u>166 220 502</u>	<u>162 084 850</u>
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Salaires et avantages sociaux	65 111 054	58 043 203
Autres charges	15 196 575	16 025 273
	<u>80 307 629</u>	<u>74 068 476</u>
Services d'appoint		
Salaires et avantages sociaux	11 233 717	9 658 259
Autres charges	12 866 797	12 543 443
	<u>24 100 514</u>	<u>22 201 702</u>
Activités administratives		
Salaires et avantages sociaux	12 575 830	12 177 218
Autres charges	3 562 238	3 480 739
	<u>16 138 068</u>	<u>15 657 957</u>
Activités relatives aux biens meubles et immeubles		
Salaires et avantages sociaux	10 264 662	9 956 394
Amortissement des immobilisations corporelles	11 958 971	11 587 933
Autres charges	15 483 432	14 324 126
	<u>37 707 065</u>	<u>35 868 453</u>
Activités connexes		
Salaires et avantages sociaux	943 723	824 476
Service de la dette	158 945	221 215
Passif environnemental	(1 028 007)	(125 191)
Débiteurs – provision pour créances douteuses	(277 997)	(712 172)
Recours collectif	3 800 000	
Autres charges	14 351 075	13 631 261
	<u>17 947 739</u>	<u>13 839 589</u>
Variation de la provision pour avantages sociaux	207 308	129 626
	<u>342 628 825</u>	<u>323 850 653</u>

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018
(non audité)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>SURPLUS ACCUMULÉS</i>		
Surplus accumulés au début	<u>78 866 260</u>	<u>64 924 867</u>
Total des revenus	343 594 414	337 792 046
Total des charges	342 628 825	323 850 653
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>965 589</u>	<u>13 941 393</u>
Surplus accumulés à la fin	<u>79 831 849</u>	<u>78 866 260</u>
Surplus accumulés		
Terrains	17 597 404	17 597 404
Commission scolaire	52 391 998	51 837 234
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	7 187 480	7 187 480
Écoles et centres	<u>2 654 967</u>	<u>2 244 142</u>
Surplus accumulés à la fin	<u>79 831 849</u>	<u>78 866 260</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges		
Terrains		
Commission scolaire	554 764	15 947 856
Écoles et centres	<u>410 825</u>	<u>(2 006 463)</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>965 589</u>	<u>13 941 393</u>